

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Aisne	Amont et aval de l'écluse de Vauxrot	Rivière	Fontenoy et Vauxrot	67,760	68,270	Soissons, Cuffies

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus en juillet 2023.

Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

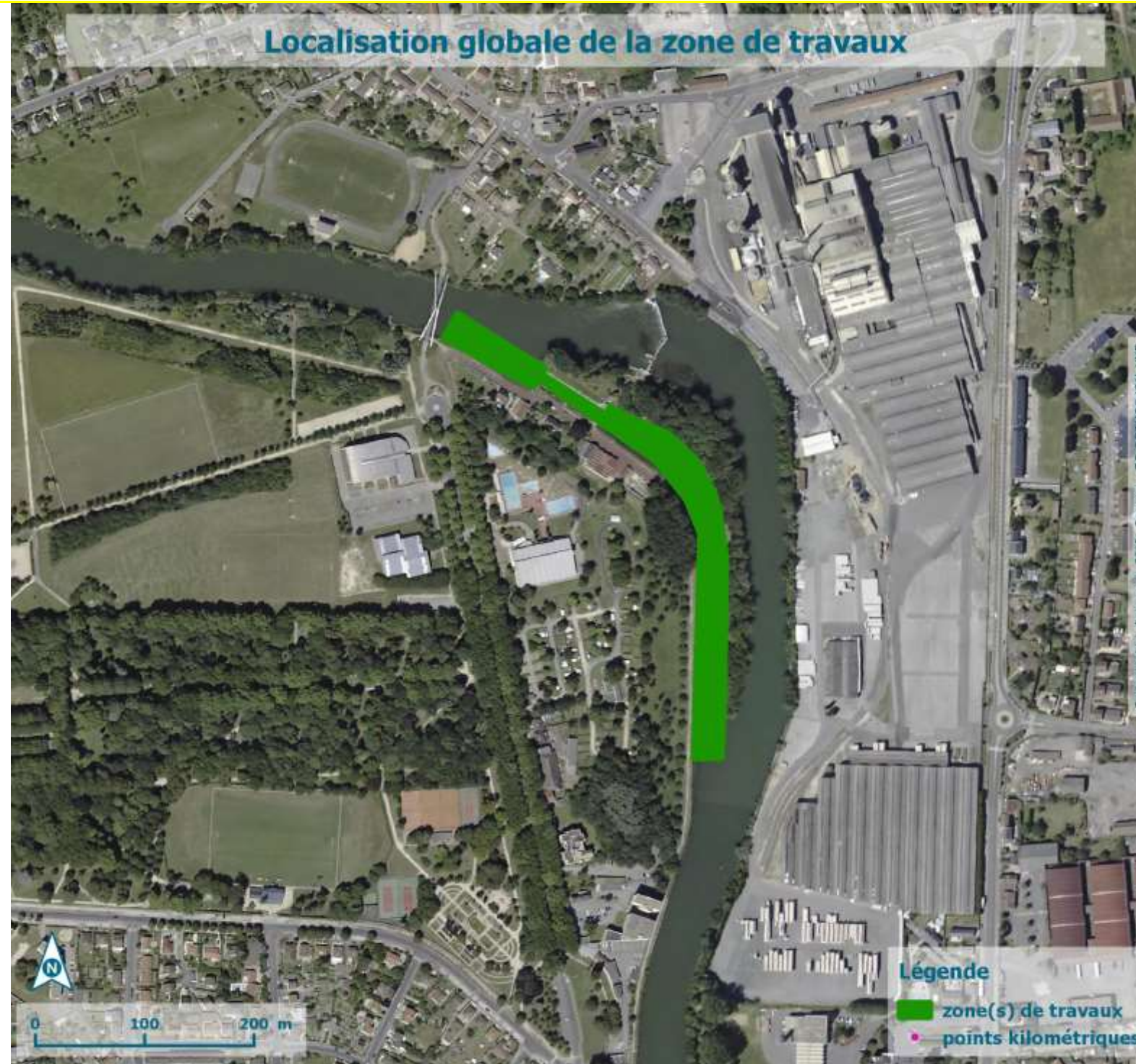
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
(446 amont et 291 aval) 737	2023-RAC-PK 67,760 23E032230-001	Non	Non dangereux	Non	Inertes
	2023-RAC-PK 68,270 23E032230-002	Non	Non dangereux	Non	inertes

Prélèvements réalisés le 22/02/2023.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
- Canal :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
 - o Annexe : rigole, fossé
- Milieu :
 - o Urbain : habitat
 - o Rural
 - o Industriel
 - o Portuaire

X
X
X

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : ☒ X
02DDT20070033 - PPR - Vallée de l'Aisne -
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique : ☐
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain : ☐

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR211	L'Aisne du confluent de la Vesle (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2021	Bon potentiel en 2015	mauvais	Bon

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	oui	Champ captant de l'hippodrome de Soissons - captage 0106-5X-00162	souterrain	Pas d'arrêté, mais le rapport d'expertise de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique datant de novembre 2004 (alimentation en eau potable de la ville de Soisson - définition des périmètres de protection du champ captant de l'hippodrome, 43 pages)
Périmètre de protection rapprochée	oui	Champ captant de l'hippodrome de Soissons (captages 0106-5X-0062, 0106-5X-0153, 0106-5X-00162, 0106-5X-0167, 0106-5X-0173, 0106-5X-0205)	souterrain	Pas d'arrêté, mais le rapport d'expertise de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique datant de novembre 2004 (alimentation en eau potable de la ville de Soisson - définition des périmètres de protection du champ captant de l'hippodrome, 43 pages)
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur l'Aisne (03152000 - L' AISNE A CONDE-SUR-AISNE 1), environ 15 km en amont ; les dernières données disponibles sur le site <http://www.naiades.eaufrance.fr/> datent de 2017. Les espèces principales sont les suivantes : goujon, chevesne, gardon et grémille et les espèces secondaires : perche soleil, perche commune, silure et ablette.

Type de berges :

Les berges sont naturelles avec un perré en pied de talus.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'Aisne n'est pas concernée par l'arrêté frayère sur ce secteur.

La présence de brochet et de vandoise sur le tronçon rend la présence de frayère possible.

Des frayères à chabot, ide et vandoise sont potentiellement présentes en aval du barrage de Vauxrot (données PEMA 2013 - Dossier de demande de dérogation au titre de l'article L411-2 du code de l'environnement, BAMEO, octobre 2014).

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Amont et aval de l'écluse de Vauxrot	Écologie	ZPS (<i>Zone de protection spéciale</i>)	Non	
		ZNIEFF 2 (<i>Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II</i>)	Non	
		ZNIEFF 1 (<i>Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I</i>)	Non	
		ZICO (<i>Zone importante pour la conservation des oiseaux</i>)	Non	
		SIC (<i>Site d'intérêt communautaire</i>)	Non	
		APB (<i>Arrêtés de protection de biotope</i>)	Non	
		Ramsar (<i>zone humide d'importance internationale</i>)	Non	
		RNCFS (<i>Réserve nationale de chasse et de faune sauvage</i>)	Non	
		CEN (<i>conservatoire d'espaces naturels</i>)	Non	
		CDL (<i>Conservatoire du Littoral</i>)	Non	
		PN (<i>Parc national</i>)	Non	
		PNR (<i>Parc naturel régional</i>)	Non	
		RNN (<i>réserve naturelle nationale</i>)	Non	
		RNR (<i>réserve naturelle régionale</i>)	Non	
		RB (<i>réserve de biosphère</i>)	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	



Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Brochet et vandoise ont été recensés un peu plus en amont (GéolIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).
L'anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), la bouvière et la loche de rivière ont été recensées en amont (Aisne à Condé-sur-Aisne). L'ide melanotte et le chabot ont été recensés au niveau du barrage de Vauxrot (données PEMA 2013 - Dossier de demande de dérogation au titre de l'article L411-2 du code de l'environnement, BAMEO, octobre 2014).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :

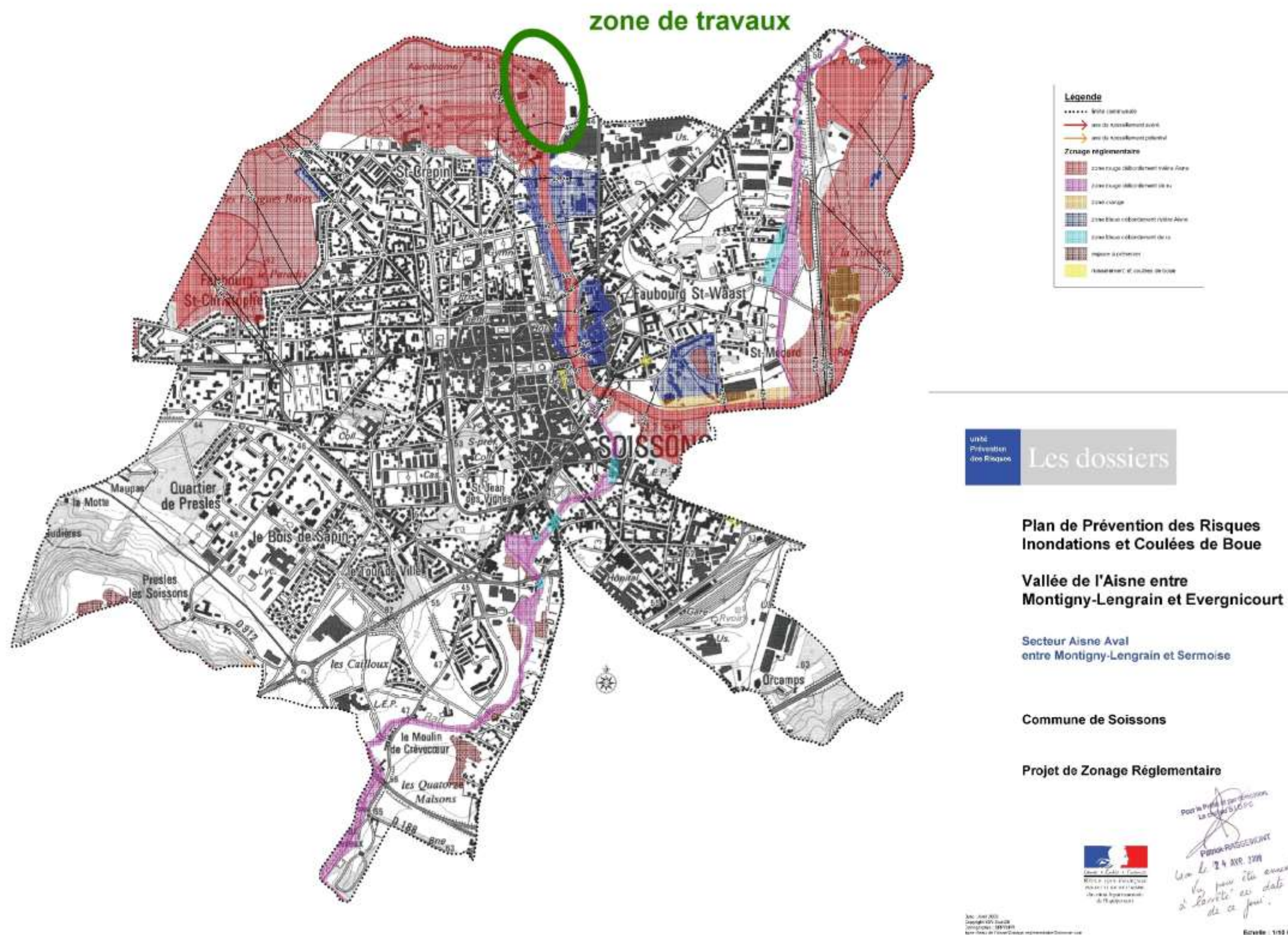
Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Amont et aval de l'écluse de Vauxrot	possible	oui	non	oui

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale en raison de la présence d'espèces de poissons protégées et / ou menacées et de leur zone de reproduction.
L'enjeu protection de la ressource en eau potable est également très fort (présence de périmètres de protection immédiat de captage aux abords de la zone de travaux).

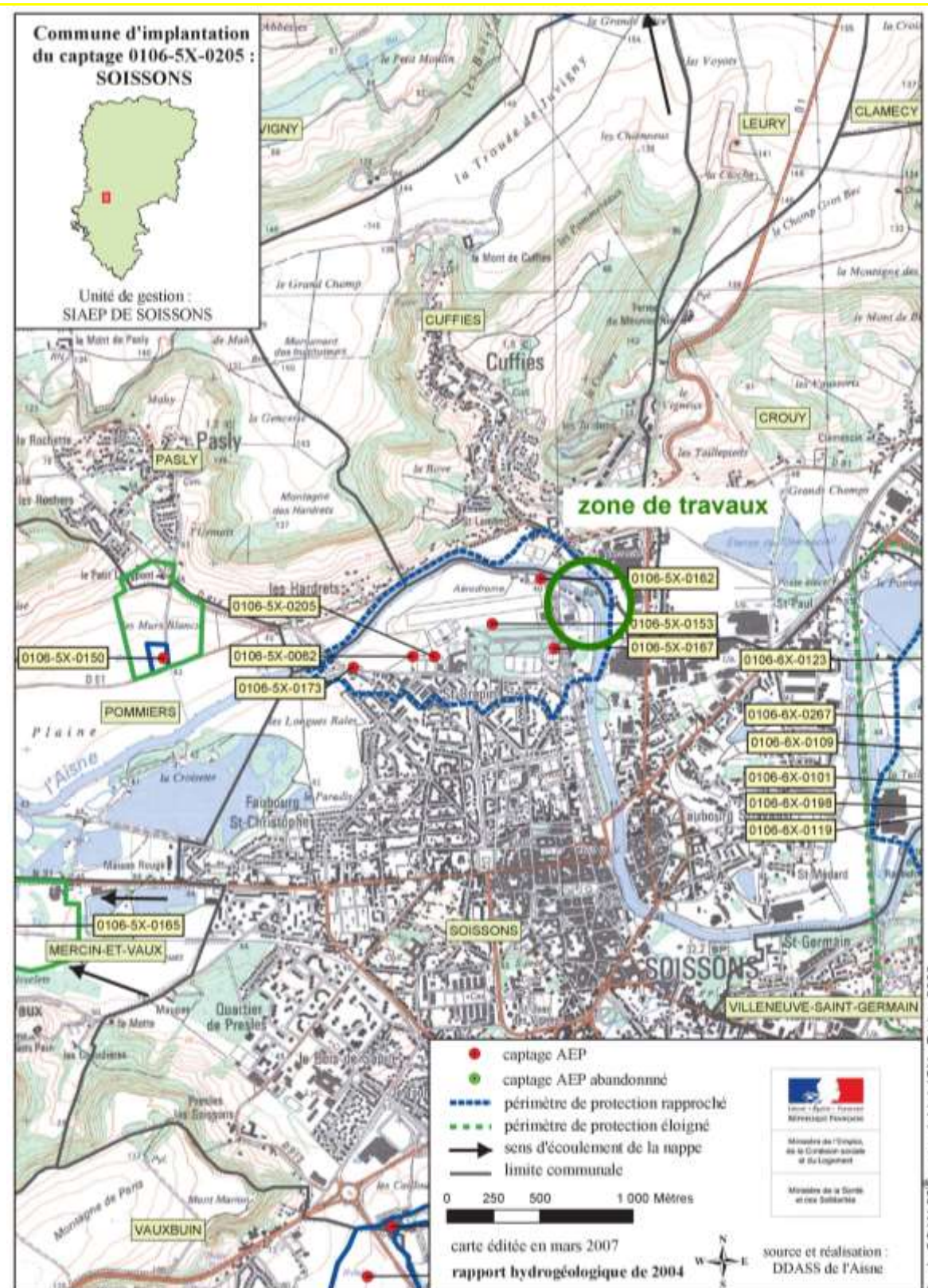
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

<u>MES</u>	<u>Oxygène dissous</u>
≥ 165 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion,
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er mars au 30 juin.

Filières de gestion

Filière de gestion

Valorisation

- Aménagements paysagers
- Renforcements de berges
- Comblement de carrières
- Comblement de ballastière
- Compostage
- Épandage agricole
- Régilage

Remobilisation dans le milieu

- Remise en suspension
- Nivellement

Stockage

- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)

Traitement préalable à la valorisation ou au stockage

Volumes : (en m³)

291

446

Localisation du site :

Les sédiments seront répartis sur deux sites de valorisation :

- Maizy, Installation de Stockage pour Déchets inertes géré par CDES (sédiments du lot 2)

Stockage définitif en ISDI dans le dépôt de Maizy 2 de l'entreprise CDES. Le site est un ancien site industriel (sucrierie). Le projet de réhabilitation prévoit le comblement d'un ancien bassin afin de réaliser des aménagements paysagers pour le gibier.

L'autorisation de stockage a été accordée par le Préfet de l'Aisne le 16 septembre 2014

- La carrière de Saint Maximin, géré par VCMF (sédiments du lot 3)

Traitement dans la carrière gérée par SARL B. P. E. Lecieux pour la société VCMF à Saint Maximin.

Arrêté préfectoral du 18 novembre 2011.